

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1282

19 juin 2010

SOMMAIRE

Altisource Portfolio Solutions S.A.	61528	Pestana Berlin S.à r.l.	61523
Altisource Portfolio Solutions S.A.	61528	PRG Germany (Holding) S.à r.l.	61526
Altisource Portfolio Solutions S.A.	61530	Privity Holding S.A.	61491
Benlux Participations S.à.r.l.	61530	Quiet S.A.	61491
Black Kutai 1 S.à r.l.	61527	Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.	61527
Bunge Europe S.A.	61491	REC Real Estate Company SA	61492
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	61520	REIP P-first S.à r.l.	61492
Chilla Capital	61528	REU Lux 1 S.à r.l.	61503
Clemington Corporation S.à r.l.	61527	Sailore Management S.A.	61503
Clemington Corporation S.à r.l.	61535	Saloma S.A.	61503
Cobelguard	61536	Silverex Holding S.A.	61503
Commercial Union Management Services (Luxembourg) S.à r.l.	61490	Snowdrop S.A.	61504
Commodity Refining and Resources Trad- ing S.à r.l.	61531	Société Fiduciaire de Conseil et d'Experti- se Comptable	61504
Commodity Refining and Resources Trad- ing S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	61531	Société Financière Immobilière S.A.	61504
Compostela Sàrl	61529	Sopalim S.A.	61509
DuPont Teijin Films Luxembourg S.A. ...	61504	Stainfree S.A.	61509
Erole Participation S.A.	61515	Steeler Invest S.A.	61509
Ersel Internationale S.A.	61503	Swiss Re International SE	61490
France.Com Europe S.A.	61531	Tao Finance S.A.	61509
Hansteen Borsigstrasse S.à r.l.	61492	Targeted NE, S.à r.l.	61527
Hauck & Aufhäuser Alternative Invest- ment Services S.A.	61525	Taylor S.A., SPF	61515
HBI Borsigstrasse S.à r.l.	61492	TELL S.A.	61509
Lloyds TSB International Portfolio	61516	Tottel Investments S.A.	61515
Morgan Stanley Investment Management Limited, Luxembourg Branch	61526	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	61528
NATLAU Luxembourg S.A.	61490	V.D.L. Développement S.A.	61515
NB Financial Solutions S.à r.l.	61490	Vesalius Biocapital I Investments S.A. SI- CAR	61502
NEP Prievidza S.à r.l.	61517	Voxel International S.à r.l.	61515
Oscar A Sàrl	61536	Weber & Wagner S.A.	61516
Oscar B Sàrl	61536	Windpower S.A.	61516
Padus S.A.	61491	Winter95 S.A.	61516
		Winward International Spf S.A.	61528
		Yousara S.A.	61517

NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059042/10.

(100073527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

NB Financial Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 122.147.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010059043/10.

(100073304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Commercial Union Management Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 25.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commercial Union Management Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010059046/11.

(100073054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

EXTRAIT

En date du 19 avril 2010, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re International SE (la «Société») a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

- de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société, Messieurs Nikolaj Beck, Michael Eves, Volker Handrich, Robert Howe, Werner Schläpfer, Mark Swallow et John Titchener pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Swiss Re International SE

Markus Schafroth

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010069816/23.

(100065071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Privity Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Privity Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010059048/11.

(100073090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Padus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 56.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059049/9.

(100073401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Quiet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059051/9.

(100073403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.832.

Suite aux résolutions de l'Assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue le 31 mars 2010, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat de:

* M Lucien Jean BECHTOLD

* M Andrew BURKE

* M Peter SIMEONS

à la fonction d'administrateur avec effet au 31 mars 2010 et pour une durée de six ans.

- Ratification de la réélection par le Conseil d'Administration de M Peter Simeons en qualité d'Administrateur délégué de la Société avec effet au 31 mars 2010 et pour une durée de six ans.

- Démission de Deloitte S.A. de la fonction de Commissaire de la Société avec effet au 31 mars 2010.

- Nomination de Deloitte S.A. ayant son siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises avec effet au 31 mars 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010066490/25.

(100063197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

REC Real Estate Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059052/9.

(100073450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

REIP P-first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.572.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG consult s.à r.l.

EXPERT COMPTABLE FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31. OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010059053/13.

(100073650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Hansteen Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HBI Borsigstrasse S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.486.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 108365, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Borsigstrasse S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 125486, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on March 7, 2007, published in the Mémorial C number 970 of May 24, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the name "Hansteen Borsigstrasse S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Borsigstrasse S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

Second resolution

The appearing party decides to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

Third resolution

The appearing party decides to appoint the following persons as managers of the company for an unlimited duration:

Mrs. Janine Anne MCDONALD, company director, born in Ballymena (United Kingdom), on January 7, 1964, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Mr. Richard Phillip LOWES, company director, born in Whitley Bay (United Kingdom), on February 7, 1954, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Fourth resolution

The appearing party decides to increase the number of managers from two (2) to four (4).

Fifth resolution

The appearing party decides to remodel the articles of association as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Borsigstrasse S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at seven hundred sixty-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 762,250.-), consisting of fifteen thousand two hundred and forty-five (15,245) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place notified for the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 22. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. "

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (€ 800.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 108365, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HBI Borsigstrasse S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 125486, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 970 du 24 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010 en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide d'adopter la dénomination de "Hansteen Borsigstrasse S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Borsigstrasse S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.”.

Deuxième résolution

La partie comparante décide de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.”.

Troisième résolution

La partie comparante décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Janine Anne MCDONALD, administrateur de sociétés, née à Ballymena (Royaume-Uni), le 7 janvier 1964, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Monsieur Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni), le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Quatrième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le nombre des gérants de deux (2) à quatre (4).

Cinquième résolution

La partie comparante décide la refonte suivante des statuts:

“A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Borsigstrasse S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou employés de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de sept cent soixante-deux mille deux cent cinquante Euros (EUR 762.250,-) représenté par quinze mille deux cent quarante-cinq (15.245) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu notifié en vue de la réunion tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800.-);

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062877/572.

(100078426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.301.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010059072/13.

(100073107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Sailore Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.266.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059057/9.

(100073357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059056/9.

(100073336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Saloma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.5.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059058/10.

(100073347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Silverex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059060/9.

(100073451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Ersel Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.074.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 mars 2010

En date du 5 mars 2010, le Conseil d'Administration de la société a décidé:

- de nommer, avec effet au 5 mars 2010, Monsieur Henri Ninove, Ersel Gestion Internationale SA, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Délégué à la Gestion Journalière et de l'autoriser à signer seul les actes de la gestion quotidienne incluant le pouvoir d'ouverture de comptes ainsi que les ordres de gestion du portefeuille maison pour la structure Ersel Internationale SA.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010066444/17.

(100063157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Snowdrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059061/9.

(100073452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 78.094.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059062/10.

(100073317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Société Financière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 32.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010059063/11.

(100073701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

DuPont Teijin Films Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 38.078.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May.

Before us Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at rue Général Patton, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of 12 September 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98 of 21 March 1992, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 38.078 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of 29 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 250 of 3 April 2000.

The meeting was declared open at 9.15 a.m. with Mr René TASCH, finance manager, with professional address in Contern, in the chair, who appointed as secretary Mr Manfred MÜLLER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Karen LEE, chartered accountant, with professional address in Contern.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of sixty-three million nine hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 63,944,500.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-three million nine hundred and fifty-seven thousand euro (EUR 63,957,000.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by absorption of losses of the Company in an amount of sixty-three million nine hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 63,944,500.-).

2 To cancel one hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-nine (127,889) shares currently held by DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. and one hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-nine (127,889) shares currently held by Teijin Holdings Netherlands B.V.

3 To set the amount of the Company's corporate capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by fifty (50) shares having a nominal value of two hundred and fifty hundred euro (EUR 250.-) each.

4 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-eight million nine hundred twenty-five thousand five hundred euro (EUR 38,925,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-eight million nine hundred thirty-eight thousand euro (EUR 38,938,000.-).

5 To issue one hundred fifty-five thousand seven hundred two (155,702) new shares with a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

6 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, by E. I. du Pont de Nemours and Company (subscription to seventy-seven thousand eight hundred fifty-one (77,851) shares) and Teijin Limited (subscription to seventy-seven thousand eight hundred fifty-one (77,851) shares), and to accept full payment in cash for these new shares.

7 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of sixty-three million nine hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 63,944,500.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-three million nine hundred and fifty-seven thousand euro (EUR 63,957,000.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by absorption of losses of the Company in an amount of sixty-three million nine hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 63,944,500.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to cancel one hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-nine (127,889) shares currently held by DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. and one hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-nine (127,889) shares currently held by Teijin Holdings Netherlands B.V.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the amount of the Company's corporate capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by fifty (50) shares having a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) each.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-eight million nine hundred twenty-five thousand five hundred euro (EUR 38,925,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-eight million nine hundred thirty-eight thousand euro (EUR 38,938,000.-).

61506

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred fiftyfive thousand seven hundred two (155,702) new shares with a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

(i) Thereupon appeared E. I. du Pont de Nemours and Company, a company governed by the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1007 Market Street, Wilmington, Delaware, USA and registered with the Secretary of the State of Delaware, Delaware corporation No. 0048306 (the "DuPont Subscriber"), represented by Mr Manfred MÜLLER, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 May 2010, in Wilmington, Delaware, USA, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The DuPont Subscriber declared to subscribe for seventy-seven thousand eight hundred fifty-one (77,851) new shares with a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) per share, and to fully pay in cash for these shares in a total amount of nineteen million four hundred sixty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 19,462,750.-).

(ii) Thereupon appeared Teijin Limited, a company governed by the laws of Japan, having its registered office at 6-7, Minami-hommachi 1-chome, Chuoku, Osaka 541-8587, Japan and registered with the company register of Osaka, Japan (the "Teijin Subscriber"), represented by Mr Manfred MÜLLER, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 May 2010, in Tokyo, Japan, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Teijin Subscriber declared to subscribe for seventy-seven thousand eight hundred fifty-one (77,851) new shares with a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) per share, and to fully pay in cash for these shares in a total amount of nineteen million four hundred sixty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 19,462,750.-).

The aggregate amount of thirty-eight million nine hundred twenty-five thousand five hundred euro (EUR 38,925,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot (i) seventy-seven thousand eight hundred fifty-one (77,851) new shares to the above mentioned DuPont Subscriber, and (ii) seventy-seven thousand eight hundred fifty-one (77,851) new shares to the above mentioned Teijin Subscriber.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article 5 will from now on read as follows:

"The subscribed and paid-in capital of the Company is set at thirty-eight million nine hundred thirty-eight thousand euro (EUR 38,938,000.-) divided into one hundred fifty-five thousand seven hundred fifty-two (155,752) shares of a par value of two hundred fifty euro (EUR 250.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand five hundred euro. There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 9.30 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Contern, Grand Duchy of Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant nous Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à rue Général Patton, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du

12 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 98 du 21 mars 1992, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.078 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 250, en date du 3 avril 2000.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur René TASCH, finance manager, domicilié professionnellement à Contern, qui a désigné comme secrétaire Maître Manfred MÜLLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Karen LEE, chartered accountant, domiciliée professionnellement à Contern.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 63.944.500,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-trois millions neuf cent cinquante-sept mille euros (EUR 63.957.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par absorption de pertes de la Société d'un montant de soixante-trois millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 63.944.500,-).

2 Annulation de cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (127.889) actions actuellement détenues par DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. et de cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (127.889) actions actuellement détenues par Teijin Holdings Netherlands B.V.

3 Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinquante (50) actions ayant une valeur nominale deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

4 Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente-huit millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 38.925.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-huit millions neuf cent trente-huit mille euros (EUR 38.938.000,-).

5 Émission de cent cinquante-cinq mille sept cent deux (155.702) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

6 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par E. I. du Pont de Nemours and Company (souscription de soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une (77.851) actions) et Teijin Limited (souscription de soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une (77.851) actions), à libérer intégralement en espèces.

7 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 63.944.500,-) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-trois millions neuf cent cinquante-sept mille euros (EUR 63.957.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par absorption de pertes de la Société d'un montant de soixante-trois millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 63.944.500,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'annuler cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (127.889) actions actuellement détenues par DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. et cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (127.889) actions actuellement détenues par Teijin Holdings Netherlands B.V.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinquante (50) actions ayant une valeur nominale deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-huit millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 38.925.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-huit millions neuf cent trente-huit mille euros (EUR 38.938.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent cinquante-cinq mille sept cent deux (155.702) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

(i) Ensuite a comparu E. I. du Pont de Nemours and Company, une société régie par le droit de l'État du Delaware, États-Unis, ayant son siège social au 1007 Market Street, Wilmington, Delaware, États-Unis et immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware, Delaware corporation No. 0048306 (le «Souscripteur DuPont»), représenté par Maître Manfred MÜLLER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 mai 2010, à Wilmington, Delaware, États-Unis, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur DuPont a déclaré souscrire soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une (77.851) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire pour un montant total de dix-neuf millions quatre cent soixante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 19.462.750,-).

(ii) Ensuite a comparu Teijin Limited, une société régie par le droit japonais, ayant son siège social au 6-7, Minami-hommachi 1-chome, Chuo-ku, Osaka 541-8587, Japon et immatriculée auprès du registre de commerce de Osaka, Japon (le «Souscripteur Teijin»), représenté par Monsieur Manfred MÜLLER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 mai 2010, à Tokyo, Japon, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur Teijin a déclaré souscrire soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une (77.851) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire pour un montant total de dix-neuf millions quatre cent soixante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 19.462.750,-).

Le montant total de trente-huit millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 38.925.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer (i) soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une (77.851) actions nouvelles au Souscripteur DuPont susmentionné, et (ii) soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-et-une (77.851) actions nouvelles au Souscripteur Teijin susmentionné.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à trente-huit millions neuf cent trente-huit mille euros (EUR 38.938.000,-), divisé en cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante-deux (155.752) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Contern, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. TASCH, M. MÜLLER, K. LEE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mai 2010. Relation: EAC/2010/6231. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010061013/240.

(100075563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Sopalim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 100.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059064/9.

(100073453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Steeler Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 137.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059065/9.

(100073454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Tao Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059067/9.

(100073455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

TELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 138.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059069/9.

(100073456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Stainfree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 151.317.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

appeared

Mr. Pierre Stemper, director of Stainfree S.A., professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Spunken S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 151.284 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 19th April, 2010 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of Stainfree S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the undersigned notary on 8th February, 2010, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at thirty-one thousand Euro (€31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares, each having a nominal value of one Euro (€1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twelve million eight hundred ninety-one thousand nine hundred Euro (€12,891,900) from currently thirty-one thousand Euro (€31,000) to twelve million nine hundred twenty-two thousand nine hundred Euro (€12,922,900) by the creation and issue to the Sole Shareholder of twelve million eight hundred ninety-one thousand nine hundred (12,891,900) shares each having a nominal value of one Euro (€1.00), at an issue price per share of ten Euro (€10.00).

2. Creation of an authorised share capital of the Company of additional two hundred and nineteen million three hundred thousand Euro (€219,300,000) consisting of additional two hundred and nineteen million three hundred thousand (219,300,000) shares, with a nominal value of one Euro (€1.00) per share; and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing Sole Shareholder.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of twelve million nine hundred twenty-two thousand nine hundred Euro (€12,922,900) divided into twelve million nine hundred twenty-two thousand nine hundred (12,922,900) shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00) per share.

The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred and nineteen million three hundred thousand Euro (€219,300,000) consisting of additional two hundred and nineteen million three hundred thousand (219,300,000) shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00).

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by it may from time to time issue shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The board of directors is authorised in accordance with Luxembourg law on commercial companies to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors of the Company, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed

with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions."

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve million eight hundred ninety-one thousand nine hundred Euro (€12,891,900) from currently thirty-one thousand Euro (€31,000) to twelve million nine hundred twenty-two thousand nine hundred Euro (€12,922,900) by the issue of twelve million eight hundred ninety-one thousand nine hundred (12,891,900) shares, each having a nominal value of one Euro (€1.00.-).

Each of the twelve million eight hundred ninety-one thousand nine hundred (12,891,900) new shares has been subscribed at an issue price of ten Euro (€10.00.-).

The twelve million eight hundred ninety-one thousand nine hundred (12,891,900) new shares have been subscribed and paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities .

Evidence of the payment for the new shares has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the amount of twelve million eight hundred ninety-one thousand nine hundred Euro (€12,891,900) to the issued share capital account and the amount of one hundred and sixteen million twenty-seven thousand and one hundred Euro (€116,027,100) to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to create an authorised share capital of the Company of additional two hundred and nineteen million three hundred thousand Euro (€219,300,000) consisting of additional two hundred and nineteen million three hundred thousand (219,300,000) shares, with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per share.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the report by the board of directors of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and Share certificates** . The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of twelve million nine hundred twenty-two thousand nine hundred Euro (€12,922,900) divided into twelve million nine hundred twenty-two thousand nine hundred (12,922,900) shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00) per share.

The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred and nineteen million three hundred thousand Euro (€219,300,000) consisting of additional two hundred and nineteen million three hundred thousand (219,300,000) shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00).

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by it may from time to time issue shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board of directors or its delegate (s) may in its or their discretion resolve.

The board of directors is authorised in accordance with Luxembourg law on commercial companies to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors of the Company, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate (s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur Pierre Stemper, administrateur de Stainfree S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Spunken S.A., établie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.284 (l'"Actionnaire Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 19 avril 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'actionnaire unique de Stainfree S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant le notaire soussigné le 5 février 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (€31.000) représenté par trente et un mille actions (31.000) ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€1.00).

II. Que l'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de douze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cents Euro (€12.891.900) d'actuellement trente et un mille Euro (€ 31.000) à douze millions neuf cent vingt-deux mille neuf cents Euro (€12.922.900) par la création et l'émission à l'Actionnaire Unique de douze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cents (12.891.900) actions ayant chacune une valeur nominale de un (1) Euro, à un prix d'émission par action de dix Euro (€ 10,00)

2. Création d'un capital autorisé de la Société de deux cent dix-neuf millions trois cent mille Euro (€219.300.000) supplémentaires consistant en deux cent dix-neuf millions trois cent mille (219.300.000) actions supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par action; et reconnaissance et approbation du rapport fait par le conseil d'administration de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle de l'Actionnaire Unique actuel.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de douze millions neuf cent vingt-deux mille neuf cents Euro (€12.922.900) divisé en douze millions neuf cent vingt-deux mille neuf cents (12.922.900) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent dix-neuf millions trois cent mille Euro (€219.300.000) supplémentaires consistant en deux cent dix-neuf millions trois cent mille (219.300.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par lui peut émettre de temps en temps des actions à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué (s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec la législation luxembourgeoise applicable aux sociétés commerciales, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentielle. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces actions ont été nanties. Cette personne peut, si et dans la mesure agréé avec l'actionnaire ayant nanti ses actions, également exercer les droits de cet actionnaire en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris, pour éviter tout doute, le droit de requérir le conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires et de requérir à ce que des points soient ajoutés à l'ordre du jour, de convoquer de telles assemblées elle-même et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Un tel accord entre un actionnaire et un créancier-gagiste régissant les droits précités, révélé à la Société sera mis en oeuvre par celle-ci. Lorsque le créancier gagiste aura décidé d'exercer les droits précités et toujours sous réserve de, et dans la mesure agréé avec l'actionnaire ayant nanti ses actions, toute décision sera valablement adoptée seulement si adoptée conformément avec les stipulations précitées."

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de douze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cents Euro (€12.891.900) d'actuellement trente et un mille Euro (€ 31.000) à douze millions neuf cent vingt-deux mille neuf cents Euro (€12.922.900) par l'émission de douze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cents (12.891.900) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-).

Chacune des douze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cents (12.891.900) nouvelles actions a été souscrite à un prix d'émission de dix Euro (€ 10,00.-).

Les douze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cents (12.891.900) nouvelles actions ont été souscrites et payées en espèces par l'Actionnaire Unique conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par la personne comparante et par le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve de ces paiements pour les nouvelles actions a été fournie au notaire instrumentant.

L'Actionnaire unique a décidé d'allouer le montant de douze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cents Euro (€12.891.900) au compte du capital souscrit et le montant de cent seize millions vingt-sept mille et cent Euro (€116.027.100) au compte de la prime d'émission librement distribuable de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer un capital autorisé de la Société de deux cent dix-neuf millions trois cent mille Euro (€219.300.000) supplémentaires consistant en deux cent dix-neuf millions trois cent mille (219.300.000) actions supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par action.

L'Actionnaire Unique a décidé de reconnaître et d'approuver le rapport fait par le conseil d'administration de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il

est fixé, auquel les actions de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle de l'actionnaire unique actuel.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de douze millions neuf cent vingt-deux mille neuf cents Euro (€12.922.900) divisé en douze millions neuf cent vingt-deux mille neuf cents (12.922.900) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent dix-neuf millions trois cent mille Euro (€219.300.000) supplémentaires consistant en deux cent dix-neuf millions trois cent mille (219.300.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué (s) dûment nommé(s) par lui peut émettre de temps en temps des actions à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec la législation luxembourgeoise applicable aux sociétés commerciales, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentielle. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué (s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces actions ont été nanties. Cette personne peut, si et dans la mesure agréé avec l'actionnaire ayant nanti ses actions, également exercer les droits de cet actionnaire en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris, pour éviter tout doute, le droit de requérir le conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires et de requérir à ce que des points soient ajoutés à l'ordre du jour, de convoquer de telles assemblées elle-même et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Un tel accord entre un actionnaire et un créancier-gagiste régissant les droits précités, révélé à la Société sera mis en oeuvre par celle-ci. Lorsque le créancier gagiste aura décidé d'exercer les droits précités et toujours sous réserve de, et dans la mesure agréé avec l'actionnaire ayant nanti ses actions, toute décision sera valablement adoptée seulement si adoptée conformément avec les stipulations précitées."

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 6.500,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STEMPEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18970. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010071620/297.

(100065784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Taylor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059068/10.

(100073315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Tottel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.134.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059070/9.

(100073457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

V.D.L. Développement S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.549.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010059071/10.

(100073376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Voxel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059077/10.

(100073714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 26 avril 2010

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, ainsi que celui de Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Nour Eddin Nijar demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et le mandat du Commissaire aux comptes, HRT Révision S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour EROLE PARTICIPATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010066440/16.

(100063343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Weber & Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.121.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010059078/10.

(100073267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Windpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 93.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WINDPOWER S.A.

Référence de publication: 2010059079/10.

(100073762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Winter95 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.789.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010059080/10.

(100073307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Lloyds TSB International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 7.635.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuel du 20 avril 2010:

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité que:

1. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg est ré-élu en tant que Réviseur d'entreprise agréé de la Société pour la prochaine année fiscale;

2. Le mandat des Administrateurs suivants est renouvelé pour une durée s'achevant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

- Guy Healey
- Duynslaeger Peter
- Clifford Marr
- David S. Copperwaite
- Jacques Elvinger
- David V. Thomas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
 Lloyds TSB international Portfolio
 Head of Fund Legal & Distribution
 Marie-Christine Piasta

Référence de publication: 2010070115/24.

(100064858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Yousara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059081/9.

(100073458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

NEP Priedvidza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.758,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

In the year two thousand and ten on the twenty-eighth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Edward Williams, born in Derby, United Kingdom, on July 9, 1965, having his professional address at 14 Dover Street, London, W1S 4LW, United Kingdom,

Mr. Torsten Bjerregaard, born in Aarhus, Denmark on March 22, 1968, having his professional address at 14 Dover Street, London, W1S 4LW, United Kingdom,

here represented by Mrs. Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given on April 12, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "NEP Priedvidza S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 141.257, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated August 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2291, dated September 19, 2008.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of forty-two thousand two hundred fifty-eight Euro (EUR 42.258,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to fifty-four thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 54.758,00) by creation and issue of fortytwo thousand two hundred fifty-eight (42.258) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the New Shares).

Subscription - Payment

Mr. Edward Williams, prenamed, resolves to subscribe for twenty-one thousand one hundred twenty-nine (21.129) New Shares having an aggregate value of twenty-one thousand one hundred twenty-nine Euro (EUR 21.129,00) by contribution in kind in the amount of twenty-one thousand one hundred twenty-nine Euro and twenty-eight cents (EUR 21.129,28) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Mr. Edward Williams, prenamed, towards the Company.

The excess contribution in the amount of twenty-eight cents (EUR 0,28) shall be allocated to the Company's legal reserve.

Mr. Torsten Bjerregaard, prenamed, resolves to subscribe for twenty-one thousand one hundred twenty-nine (21.129) New Shares having an aggregate value of twenty-one thousand one hundred twenty-nine Euro (EUR 21.129,00) by contribution in kind in the amount of twenty-one thousand one hundred twenty-nine Euro and twenty-eight cents (EUR 21.129,28) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Mr. Torsten Bjerregaard, prenamed, towards the Company.

The excess contribution in the amount of twenty-eight cents (EUR 0,28) shall be allocated to the Company's legal reserve.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated April 13, 2010 of the Company;
- a contribution declaration of Mr. Edward Williams, prenamed;
- a contribution declaration of Mr. Torsten Bjerregaard, prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Mr. Edward Williams, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Mr. Torsten Bjerregaard, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at fifty-four thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 54.758,00), represented by fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54.758) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at thousand Euro (EUR 1,000.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Edward Williams, né à Derby, Royaume-Uni, le 9 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 14 Dover Street, Londres, W1S 4LW, Royaume-Uni,

M. Torsten Bjerregaard, né à Aarhus, Danemark le 22 mars 1968, ayant son adresse professionnelle au 14 Dover Street, Londres, W1S 4LW, Royaume-Uni,

ici représentés par Mme Stéphanie Colson, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 12 avril 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «NEP Priedvidza S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.257, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2291, en date du 19 septembre 2008.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-deux mille deux cent cinquante-huit Euros (EUR 42.258,00) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) à cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit Euros (EUR 54.758,00) par la création et l'émission de quarante-deux mille deux cent cinquante-huit (42.258) nouvelles parts sociales (ci-après désignées les Nouvelles Parts), d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

Souscription - Libération

M. Edward Williams, précité, décide de souscrire à vingt et un mille cent vingt-neuf (21.129) Nouvelles Parts d'une valeur totale de vingt et un mille cent vingt-neuf Euros (EUR 21.129,00), et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant de vingt et un mille cent vingt-neuf Euros et vingt-huit cents (EUR 21.129,28) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Edward Williams, précité, à l'égard de la Société.

L'excès d'apport d'un montant de vingt-huit cents (EUR 0,28) est alloué au compte de réserve légale de la Société.

M. Torsten Bjerregaard, précité, décide de souscrire à vingt et un mille cent vingt-neuf (21.129) Nouvelles Parts d'une valeur totale de vingt et un mille cent vingt-neuf Euros (EUR 21.129,00), et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant de vingt et un mille cent vingt-neuf Euros et vingt-huit cents (EUR 21.129,28) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Torsten Bjerregaard, précité, à l'égard de la Société.

L'excès d'apport d'un montant de vingt-huit cents (EUR 0,28) est alloué au compte de réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 13 avril 2010 de la Société;
- une déclaration d'apport de M. Edward Williams, précité;
- une déclaration d'apport de M. Torsten Bjerregaard, précité;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

M. Edward Williams, précité, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

M. Torsten Bjerregaard, précité, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est établi à cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit Euros (EUR 54.758,00) représenté par cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille Euro (EUR 1.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Colson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2010. Relation: EAC/2010/5079. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010059153/158.

(100073086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of April,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Marion Finzi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and in Minnetonka, Minnesota on 22 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by twenty-five million, one hundred sixty-five thousand, eighty nine United States Dollars (USD 25,165,089) from its current amount of one billion two hundred thirty-one million four hundred thirty-nine thousand five hundred twenty-six United States Dollars (USD 1,231,439,526) up to one billion, two hundred fifty-six million, six hundred and four thousand, six hundred fifteen United States Dollars (USD 1,256,604,615), through the issue of twenty-five million, one hundred sixty-five thousand, eighty nine (25,165,089) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five million, one hundred sixty-five thousand, eighty nine United States Dollars (USD 25,165,089) from its current amount of one billion two hundred thirty-one million four hundred thirty-nine thousand five hundred twenty-six United States Dollars (USD 1,231,439,526) up to one billion, two hundred fifty-six million, six hundred and four thousand, six hundred fifteen United States Dollars (USD 1,256,604,615), through the issue of twenty-five million, one hundred sixty-five thousand, eighty nine (25,165,089) new shares of one United States Dollar (USD 1) each.

The twenty-five million, one hundred sixty-five thousand, eighty nine (25,165,089) new shares have been entirely subscribed by Cargill International, Inc., aforementioned, at a total price of twenty-five million, one hundred sixty-five thousand, eighty nine United States Dollars (USD 25,165,089) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of 27 shares having a par value of EUR 100 representing 15% of the share capital of Cargill Paraguay Holdings B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34365819.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at twenty-five million, one hundred sixty-five thousand, eighty nine United States Dollars (USD 25,165,089), as evidenced by a valuation certificate dated 22 April 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the quotas of Cargill Paraguay Holdings B.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 22 April 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion, two hundred fifty-six million, six hundred and four thousand, six hundred and fifteen United States Dollars (USD 1,256,604,615) consisting of one billion, two hundred fifty-six million, six hundred and four thousand, six hundred and fifteen (1,256,604,615) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The notary hereby confirms that the proxyholder of the appearing party is well known to her and that she has verified the proxyholders signing authority.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg et à Minnetonka, Minnesota, le 22 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, constituée suivant acte notarié, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 25.165.089) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent trente et un millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent vingt-six dollars américains (USD 1.231.439.526) à un milliard deux cent cinquante-six millions six cent quatre mille six cent quinze dollars américains (USD 1.256.604.615) par l'émission de vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre-vingt-neuf (25.165.089) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 25.165.089) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent trente et un millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent vingt-six dollars américains (USD 1.231.439.526) à un milliard deux cent cinquante-six millions six cent quatre mille six cent quinze dollars américains (USD 1.256.604.615) par l'émission de vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre-vingt-neuf (25.165.089) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre-vingt-neuf (25.165.089) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International, Inc., susmentionnée, pour un prix total de vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 25.165.089), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en vingt-sept (27) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100), représentant quinze pourcent (15%) de la totalité des parts sociales émises par Cargill Paraguay Holdings B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à San van Gent, Pays-Bas, et avec adresse professionnelle au Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Amsterdam sous le numéro 24265819.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 25.165.089), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 22 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Paraguay Holdings B.V., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 22 avril 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de un milliard deux cent cinquante-six millions six cent quatre mille six cent quinze dollars américains (USD 1.256.604.615) représenté par un milliard deux cent cinquante-six millions six cent quatre mille six cent quinze (1.256.604.615) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Le notaire confirme que la mandataire de la partie comparante est bien connue de lui et qu'il a bien vérifié la validité des procurations.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: LAC/2010/18087. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010061545/157.

(100076209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pestana Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.692.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) PESTANA LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 17.673,

here represented by Ms Estelle Wanssy, lawyer, with professional address in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on May 17, 2010.

2) HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A., having its registered office at Largo António Nobre, Funchal, Madeira,

here represented by Ms Estelle Wanssy, lawyer, with professional address in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal in Madeira, on May 11, 2010.

3) TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A., having its registered office at Rua Ivone Silva, 6-8° Dto, 1050-124 Lisboa, Portugal,

here represented by Ms Estelle Wanssy, lawyer, with professional address in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal in Lisbon, on May 12, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, acting in their capacity as partners, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party sub 1) is the only partner of "PESTANA BERLIN S. à r. l.", a limited liability corporation with registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 8th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2150 dated November 3rd, 2009.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (25.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (987,500. EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to one million euro (1,000,000.- EUR), by issuing thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

The increase is made in cash for the amount of four hundred eighty seven thousand five hundred euro (487,500.- EUR) and in kind for the amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR).

Subscription and liberation

The appearing partner "PESTANA LUXEMBOURG" declares to subscribe to five thousand five hundred (5,500) new shares at its par value of twenty-five euro (25.- EUR) and to fully pay them up by contribution in cash so that the amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred euro (137,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary .

The appearing partner "HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A.", declares to subscribe to twenty-three thousand four hundred (23,400) new shares at its par value of twenty-five euro (25.- EUR) and to fully pay them up by contribution in kind consisting of a loan in the amount of five hundred thousand euro (500,000.-

EUR) and by contribution in cash in the amount of eighty-five thousand euro (85,000.- EUR), which amount is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

The appearing partner "TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A.", declares to subscribe to ten thousand six hundred (10,600) new shares and to pay them up, fully in cash so that the amount of two hundred sixty-five thousand euro (265,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

The reality and the value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by certificates and declarations.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5.1. of the articles of incorporation is amended, and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at two thousand two hundred fifty Euro (2.250.- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) PESTANA LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.673,

ici représentée par Madame Estelle Wanssy, avocate, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 mai 2010.

2) HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A., ayant son siège social à Largo António Nobre, Funchal, Madeira,

ici représentée par Madame Estelle Wanssy, avocate, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madeira, le 11 mai 2010.

3) TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A., ayant son siège social à Rua Ivone Silva 6-8^o Dto, 1050-124 Lisboa, Portugal, ici représentée par Madame Estelle Wanssy, avocate, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lisbonne, le 12 mai 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en qualité d'associées ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La comparante sub 1) est la seule associée de la société à responsabilité limitée «PESTANA BERLIN S. à r. l.», avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2150 du 3 novembre 2009.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (987.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à un million d'euros (1.000.000.- EUR), par l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'augmentation est faite en numéraire pour un montant de quatre cent quatre vingt-sept mille cinq cents euros (487.500.- EUR) et en nature pour un montant de cinq cent mille euros (500.000.- EUR).

Souscription et libération

L'associée «PESTANA LUXEMBOURG» déclare souscrire à cinq mille cinq cents (5.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) et de les libérer entièrement en numéraire, afin que le montant de cent trente-sept mille cinq cents euros (137.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

L'associée «HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A.» déclare souscrire à vingt-trois mille quatre cents (23.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) et de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance d'un montant de cinq cent mille euros (500.000 – EUR) et par contribution en numéraire d'un montant de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

L'associée «TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A.» déclare souscrire à dix mille six cents (10.600) parts sociales nouvelles et de les libérer entièrement par apport en numéraire, de sorte que le montant de deux cent soixante-cinq mille euros (265.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

La réalité et la valeur des apports en nature a été prouvé au notaire instrumentaire par des certificats et déclarations.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital de la Société est fixé à un million euros (EUR 1.000.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.“

Coûts

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à deux mille six cent cinquante euros (2.650.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Wanssy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. LAC/2010/22486. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010059157/137.

(100073149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 15. März 2010 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt den Verwaltungsrat um ein weiteres Mandat zu erweitern. Die Generalversammlung ernannt somit Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied, mit Wirkung vom 15. März 2010 bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach, bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wie folgt zusammen:

- Achim Welschhoff (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)
- Jürgen Maximini (Verwaltungsratsmitglied)
- Bernd Sinnwell (Verwaltungsratsmitglied)

- Rainer Schiffels (Verwaltungsratsmitglied)
- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 07. Mai 2010.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010069059/25.

(100065288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Morgan Stanley Investment Management Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 65.917.

Selon décision du 12 mars 2009:

- Il a été décidé de nommer en tant qu'administrateur ayant le pouvoir d'engager la société Monsieur Andrew John Mack, né le 20 décembre 1961 à Beckenham, Royaume Uni, résidant professionnellement The Beeches, Square Drive, Haslemere, Surrey, GU27 3LW, Royaume Uni.

- Il a été décidé de nommer en tant qu'administrateur ayant le pouvoir d'engager la société Monsieur Robert James Ryan, né le 23 mai 1962 à Toronto, Canada, résidant professionnellement 88, Redcliffe Gardens, London, SW10 9HH, Royaume Uni.

- Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur James Dothard Dilworth, avec adresse au 26, Hertsmere Road, E14 4AZ Canary Wharf, London, Royaume Uni, de son poste d'administrateur ayant le pouvoir d'engager la société.

Selon décision du 22 avril 2009, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Peter John Wright, avec adresse au 25, The Little Boitons, SW10 9LL, London, Royaume Uni, de son poste d'administrateur ayant le pouvoir d'engager la société.

Selon décision du 20 mai 2009:

- Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Ahkamel Islam, en tant qu'administrateur ayant le pouvoir d'engager la société et en tant qu'administrateur représentant permanent de la succursale, avec adresse au 11, Blenheim Close, N21 2HQ London, Royaume Uni.

- Il a été décidé de nommer en tant qu'administrateur ayant le pouvoir d'engager la société, Madame Judith Eden, née le 12 décembre 1964 à Liverpool, Royaume Uni, résidant professionnellement 53, Lyndhurst Drive, Sevenoaks, TN13 2HG, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour la société

Andrew Clive Onslow

Référence de publication: 2010066517/31.

(100062919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

PRG Germany (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.700,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.092.

La société Pinnacle Regeneration Group Ltd., associée de la Société, a son siège social à 1st Floor, 6 St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010059163/12.

(100073194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Targeted NE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.313.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 novembre 2009

- 1) M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
- 2) M. Eric MAGRINI et M. Benoît NASR ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B.
- 3) M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
- 4) M. Scott OSTFELD, administrateur de sociétés, né à Princeton, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 1^{er} octobre 1976, demeurant à 07030 Hoboken, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), 1, Independence Court 507, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Targeted NE, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010059175/20.

(100073191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Black Kutai 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.358.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010059195/10.

(100073064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Clemington Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 103.355.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010059586/12.

(100073835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.180.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58531 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059206/10.

(100073341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010059210/10.

(100073049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010059215/10.

(100073065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la société anonyme Altisource Portfolio Solutions S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2010.

Pour Altisource Portfolio Solutions S.A.

Référence de publication: 2010059559/13.

(100073783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Chilla Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.465.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010059585/11.

(100074037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société anonyme Altisource Portfolio Solutions S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2010.

Pour Altisource Portfolio Solutions S.A.

Référence de publication: 2010059560/13.

(100073784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Compostela Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 152.876.

—
STATUTS

L'an deux mil dix.

Le quinze avril.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Eloy JIMENEZ CANTO, indépendant, né à Luxembourg le 6 mai 1975 (No. Matricule 19750506111), demeurant à L-3276 Bettembourg, 7bis rue de la Rivière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "COMPOSTELA Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie avec vente des articles de la branche, l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, petite restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique. Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante technique pour la branche d'exploitation d'une épicerie Madame Emmanuelle RERMAN, indépendante, née à Luxembourg le 19 mars 1975 (No. Matricule 19750319125), épouse de Monsieur Eloy JIMENEZ CANTO, demeurant à L-3276 Bettembourg, 7bis rue de la Rivière.

- Est nommée gérante technique pour la branche d'exploitation de débit de boissons alcooliques et non alcooliques et la petite restauration Madame Julia CANTO VALLE, sans emploi, née à Castro de Rei (Espagne) le 2 juillet 1952 (No. Matricule 19520702361), épouse de Monsieur Diego JIMENEZ GRACIA, demeurant à L-3258 Bettembourg, 6 rue Fernand Mertens.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante pour chaque branche.

Le siège social est établi à L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.

Le comparant déclare exercer le commerce de ladite société sous l'enseigne de "Epicerie-Rôtisserie SOL-Y-SOMBRA".

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jimenez, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 22 avril 2010. Relation: EAC/2010/4710. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 avril 2010.

C. DOERNER.

Référence de publication: 2010069049/82.

(100064674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Benlux Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059575/10.

(100073840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 de la société anonyme Altisource Portfolio Solutions S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2010.

Pour Altisource Portfolio Solutions S.A.

Référence de publication: 2010059561/13.

(100073785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Commodity Refining and Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 143.237.

Les comptes annuels au 27 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059579/9.

(100074100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Commodity Refining and Resources Trading S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 143.221.

Les comptes annuels au 27 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059580/9.

(100074101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

France.Com Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.877.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- POLC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25b, Boulevard Royal, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

- Domain Licensing Inc, société de droit des Etats-Unis d'Amérique avec siège social à 3109, Grand Avenue 307, Miami, Florida, 33133 USA,

toutes deux ici représentées par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 28 février 2010 et du 16 avril 2010,

lesquelles procurations, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "France.Com Europe S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés soit par le président du conseil d'administration soit par deux administrateurs soit par l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, pour le cas d'un administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mars à 14 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier novembre et se termine le trente et un octobre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 octobre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.
- 3.- Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants ont souscrit comme suit:

Domain Licensing Inc	250 actions
Polc S.A	750 actions
Total	1000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (1.600.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Line GATARD, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement à 23, rue des Caroubiers, CH-1227 Carouge-Genève;

b) Monsieur Jean-Noël FRYDMAN, directeur de société, demeurant à 3109 Grand Avenue, 307 Miami, Florida, USA;

c) Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25b Boulevard Royal.

c) Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

"MRM CONSULTING S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25 B, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

3.- Madame Line GATARD est nommée Administrateur délégué, son mandat prenant fin en l'an deux mille seize.

4.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25b, Boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MEUNIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17865. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010069047/223.

(100064698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Clemington Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 103.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010059587/12.

(100073836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Oscar B Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.675,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.535.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Stefan Oostvogels, gérant de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, gérante de la société susmentionnée, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010069426/20.

(100064600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Oscar A Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.225,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.534.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Stefan Oostvogels, gérant de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, gérante de la société susmentionnée, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010069486/20.

(100064620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Cobelguard, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 85, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 129.485.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059588/9.

(100073995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.
